

DECISION DU PRESIDENT

Objet : contrat d'abonnement 67882 avec Finance Active

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L. 5211-1 et 5211-2,

Vu la proposition de Finance Active,

Considérant qu'il est opportun d'avoir accès à un logiciel de prospective financière et de gestion de dette,

Le Président

DECIDE

Article 1 :

De signer avec la société Finance Active sise 46 rue Notre-Dame des Victoires à Paris, un contrat comprenant OPTIM Dette et OPTIM Prospective pour la gestion de la dette et des perspectives financières du SIAVOS.

Article 2 :

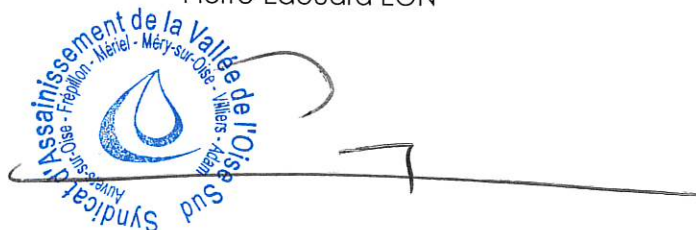
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télécours citoyens sur : <https://www.telerecours.fr> »

Article 3 :

Le Directeur est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Trésorier Principal de l'Isle Adam.

Auvers-sur-Oise, le 17 aout 2023

Le Président,
Pierre-Edouard EON



Syndicat d'Assainissement de la Vallée de l'Oise Sud
Auvillers - Auvers-sur-Oise - Freillon - Mériel - Méry-sur-Oise - Villiers - Adam